

LA MÉDAILLE DE L'EXPÉDITION DE CHINE 1860



Fig. 1 et 2 Avers et revers du modèle officiel
(agrandi environ 1,5 fois)

Lorsque vous arrivez de nos jours en République Populaire de Chine, le guide de tourisme, affecté à votre personne ou à votre groupe, vous gratifie d'un discours de bienvenue dans lequel l'amitié entre les peuples tient une place importante.

Si vous êtes attentif, vous retiendrez que ce témoignage d'amitié s'assombrit d'une réprobation profonde contre tout ce qui, depuis la nuit des temps, a porté atteinte à l'intégrité du territoire et plus précisément contre toute forme d'intervention de «l'Étranger».

C'est avec grand sérieux et une conviction touchante que vous est administré ce discours qui, en fait, charge peu notre conscience dans la mesure où cette réprobation n'est pas focalisée sur les Français que nous sommes mais va également de l'Anglais au Portugais, du Russe à l'Américain.

Tout représentant de l'un des pays qui se sont, au fil de l'histoire, heurtés à la Chine millénaire, sera ainsi mis en garde contre toute velléité de récidive.

Admettons toutefois que notre guide se gardera de confondre l'étranger malveillant qui, sous l'apparence d'un oncle Sam oppressant obèse et fumant cigare, illustre les livres des écoliers avec le gentil touriste dans son double rôle de dispensateur de devises (fortes de préférence) et d'admirateur obligé des réalisations socialistes.

L'empire chinois dont la première dynastie se situe 2000 ans environ avant J.C. a effectivement été de tous temps fermé aux nations étrangères. Son immensité territoriale lui a permis d'assurer seul sa propre survie et ses dirigeants, quels qu'ils soient, ont réussi à sauvegarder son intégralité face aux appétits des nations coloniales pour lesquelles sa potentialité économique en faisait un objectif de choix.

Comme on le verra ci-après, c'est principalement l'Angleterre qui, parmi ces nations, entendait au dix neuvième siècle se tailler la part du lion du gâteau colonial. A la recherche d'avantages et de profits lointains qui nous paraissent parfaitement justifiés dans le contexte économique et politique de l'époque, la France, pour sa part, a ajouté la propagation d'idées généreuses et l'extension du règne de l'évangile dont certaines églises, encore intactes aujourd'hui, demeurent l'émouvant témoignage.

Les premières images de cet empire furent rapportées à la fin du 13ème siècle par le célèbre navigateur MARCO POLO, au retour d'un séjour d'une vingtaine d'années.

Ces images étaient tout à la fois merveilleuses et affligeantes. Ce peuple bien en avance sur son temps s'était subitement arrêté de marcher. Tout progrès cessant, il s'était ensuite figé dans un immobilisme satisfait et définitif.

Notre moyen âge vit le départ pour la Chine de missionnaires de tous ordres : Franciscains et Dominicains s'en allaient, bâton de Pèlerin en main, porter la bonne parole au bout du monde suivis plus tard par les Jésuites. Plus ou moins acceptés au début, ils durent, à partir du 18ème siècle, payer le prix du martyr pour la conquête des âmes. Sans aucune protection, ils étaient à la merci de gouverneurs régionaux, trop éloignés de leur pouvoir central pour ne pas profiter d'une autorité arbitraire sans limites et abuser de ces solitaires sans défense.

Vinrent également des négociants. A peine moins épargnés, ils durent subir les pressions d'une administration tatillonne désireuse de freiner à tout prix la pénétration de ces « barbares occidentaux ». Le seul port de CANTON leur était accessible et le nombre même de Chinois admis à commercer avec les étrangers était strictement réglementé.

Le 19ème siècle allait connaître une radicalisation des relations entre Chinois et Européens sous l'impulsion de l'Angleterre. Sous le prétexte d'équilibrer ses échanges, celle-ci organisait l'entrée en contrebande de quantités impressionnantes d'opium, cultivé aux Indes et dont les Chinois faisaient un usage immodéré.

De conflit en conflit, les autorités de CANTON finirent par décréter la prohibition et c'est ainsi qu'en 1839 elles se firent remettre plus de 20.000 caisses de drogue dont le contenu dissous dans un mélange de chaux et d'eau salée fut déversé dans le fleuve.

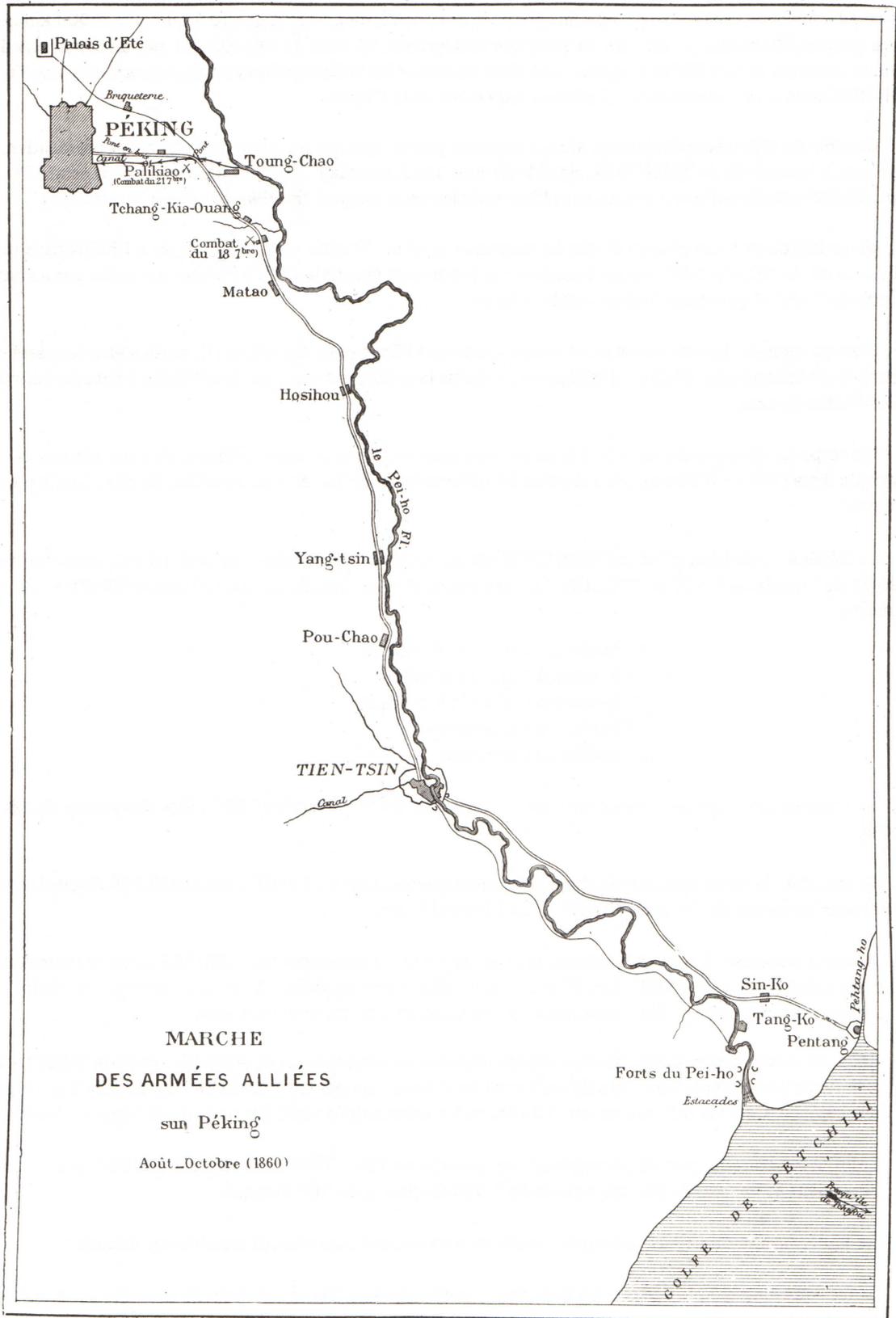
C'est par cet épisode que débuta entre l'Angleterre et la Chine, la guerre connue sous le nom de guerre de l'opium, dont les seules conclusions sont importantes.

Par le traité de WHAMPOA (1844), l'île de HONG KONG était cédée à la Grande-Bretagne. Quatre nouveaux ports (dont SHANGHAI) étaient ouverts au commerce occidental. Enfin la France obtenait, au moins dans les textes, un accord sur la protection des missionnaires.

Croire ainsi tout réglé reviendrait à méconnaître le caractère chinois dont la versatilité apparente n'est que la réaction opportuniste à l'analyse objective d'une situation. Rien n'est jamais définitif et les accords, quelque soit leur niveau de négociation, ne valent qu'en fonction des circonstances et du moment.

En 1855, une série d'incidents attirèrent à nouveau l'attention de l'Europe sur ce qui se passe dans cette région.

Successivement un missionnaire français est assassiné ; l'année suivante, un navire anglais arraisonné. C'est ensuite le massacre des officiers du vaisseau français l'ANAIS qui motivent une intervention militaire,



Gravé par H. Rollet

cette fois franco-britannique. En 1857, le bombardement des forts de CANTON, en représailles, restant sans effet, il est décidé, après de nombreux pourparlers entamés et rompus, de porter la guerre à quelques 2.000 km au Nord, dans le golfe de PETCHILI. C'est dans ce golfe que se déversent les eaux du PEI HO qui, par un canal, sert de voie de communication entre PEKIN et la mer. Les alliés forcèrent les défenses d'accès puis remontèrent jusqu'à TIEN-TSIN situé à une centaine de kilomètres seulement de la Capitale.

Les chinois effrayés se décidèrent alors à négocier puis à accepter un traité définissant les prérogatives des Européens. L'accord dit de TIEN-TSIN, signé le 27 juin 1858, semblait cette fois durable et permettait d'ouvrir des possibilités satisfaisantes de négoce et le libre exercice de la religion chrétienne si chère aux français.

Un article de ce traité prévoyait que les instruments de ratification seraient échangés à PEKIN dans un délai de un an. Le 20 juin 1859, les ambassadeurs se présentant devant le PEI HO furent accueillis par les canons des forts de TAKOU qui verrouillaient l'embouchure.

C'est au mois de Septembre de cette même année que l'Empereur Napoléon III, après s'être concerté avec le gouvernement britannique, décide « d'infliger aux chinois le châtement exigé par la violation éclatante des règles du Droit International ».

Un corps expéditionnaire de 8.000 hommes composé, outre les troupes spéciales, de deux régiments d'infanterie de ligne (101 et 102ème), d'un régiment d'infanterie de marine et d'un bataillon de chasseurs à pieds est constitué.

Le Général de division COUSIN-MONTAUBAN est nommé Commandant en Chef ; il est assisté des deux Généraux de brigade JAMAIN et COLLINEAU. Les forces de mer, sous les ordres de l'Amiral CHARNER, comprennent :

- 42 bateaux à hélice (153 canons)
- 6 bateaux à roue (12 canons)
- 13 bateaux à voiles (199 canons)
- 7 bateaux à vapeur loués
- 80 navires de commerce.

On trouvera ci-contre un curieux document inédit daté du 10 novembre 1859 sur la répartition de ces effectifs.

De son côté, la force britannique constituée simultanément est de 12.000 hommes (8.000 Anglais et 4.000 Indiens) sous les ordres du Général GRANT et de l'Amiral HOPE.

Il faudra quelques 10 mois pour réunir tout cet appareil à l'embouchure du PEI HO couvert comme en 1858 par les cinq forts de TA-KOU. Les 20 et 21 août 1860, après un sérieux bombardement par la marine, ceux-ci sont enlevés à la baïonnette. Ils seront cette fois occupés solidement et démantelés.

Après ce succès déterminant, on avait espéré terminer les négociations et ratifier le traité de TIEN-TSIN mais les lenteurs des représentants chinois incitèrent les alliés à occuper cette dernière ville et ainsi à se rapprocher de la capitale. Ceci fut fait sans un coup de feu et les négociations reprurent pour durer jusqu'au 7 septembre.

Enfin, il fut convenu que les plénipotentiaires partant de TIEN-TSIN se rendraient à PEKIN par voie de terre. Ils seraient accompagnés par une escorte de 1.000 Anglais et de 300 Français.

Au jour convenu du départ, les représentants chinois avaient purement et simplement disparu !...

La tactique était simple : gagner du temps pour permettre aux forces chinoises de se rallier et de nous détruire.

Seront Embarqués pour la Chine a Toulon

Armée de Terre.

- 2 Régiments de ligne de 1500^h chaque
101^{er} et 102^{es}
- 2 Compagnies Sapeurs du Genie
- 1 Section d'Ouvriers
- 1 Detachement de Gendarmerie
- 1 " Train des Equipages
- 1 " " Ouvriers d'Administration
- 1 " " d'Infirmiers
- 2 Batteries rayées de 12
- 2 Batteries rayées de 4
- 1 Batterie de montagne
- 1 Compagnie de pontonniers
- 1 Compagnie ouvriers Ponts professionnels
- L'artillerie sera approvisionnée
de 600 Coups par pièce
- L'infanterie a 400 Carabines
par homme
- mille fusées de siège
- mille fusées de campagne

— L'ivore, la soie, et le lin
Embarqueront de suite le
matériel d'hôpital

Le Detait ci dessus sont pour
l'armée de terre seulement

il y a toujours en plus les
2 Bataillons d'infanterie
de marine et les 600
matelots

Retranchez de cet Etat 9 Capitaines 2 Lieutenants
ou Sous Lieutenants et 1 medecin qui embarqueront a Brett

— Detait —

Table des Commandants	
General de division	1
Genevans de brigade	2
Colonels	4
Colonels	3
chef de B ^{ou} ou d'Escadron	12
Sous intendants	2
ad joints a l'intendance	2
Medecins ou pharmaciens	2
Med. ou pharm ^{ie} 1 ^{re} classe	10
Total	38

Table Etats Majors	
Capitaines	61
Lieutenants	23
Sous Lieutenants	70
Garde art ^{ee} et du Genie	3
ouvriers	2
Med. ou ph ^{ie} de 2 ^e classe	10
Med ou ph ^{ie} aide majors	2
Peterinaires	2
officiers comptables	9
adj. d'administration	32
Total des Elèves	237ⁿ
chefs artificiers	1
chef ou chef ouvriers	1
ouvriers d'Etat	4
Total	6

Cette attitude détermine les alliés à se porter en avant, vers la capitale, à y pénétrer et exiger du souverain une conclusion qu'aucune raison ne pouvait plus faire reculer.

Le plan d'attaque prévoyait donc de porter une partie des troupes à TUNG CHAO ville située sur le PEI HO à quelques lieues de PEKIN et de tenir le reste échelonné entre ce point et TIEN TSIN, rallié à la mer et en communication avec les escadres.

Deux colonnes anglaises et une française encadraient la délégation des Ambassadeurs des deux nations.

Effectivement les chinois s'étaient regroupés et nous attendaient non loin de TUNG-CHAO.

Les combats de CHANG KIA WAN (TCHANG-KIAOUANG) et surtout de PALIKAO (PALIKIAO), conduits avec habileté par le Général COUSIN MONTAUBAN (qui recevra pour cela le titre de Comte de PALIKIAO), réduisirent à néant tous les espoirs chinois.

C'est pendant les quelques jours de repos qui suivirent que l'on apprit le guet-apens dans lequel étaient tombés des Français et des Anglais de la suite des Ambassadeurs.

Par représailles, le Palais d'été dans lequel avaient été torturés ces prisonniers fut pris et pillé pendant que l'Empereur fuyait précipitamment. Le 13 octobre 1860, deux bataillons prirent symboliquement possession de l'antique capitale de Chine.

C'est le Prince KONG, frère de l'Empereur, qui ratifia finalement le 25 octobre, au cours de grandes festivités, les accords de TIEN TSIN. Ils devaient établir l'influence française sur de nouvelles bases et promettaient de faire connaître et respecter le nom de notre pays.

Il nous paraîtrait inadmissible d'évoquer cette expédition sans rendre un hommage particulier au Colonel DU PIN, chef du service topographique, baroudeur infatigable, présent à toutes les opérations de reconnaissance et de «commando» dont les exploits furent déterminants et qui devrait à notre avis figurer en meilleure place au palmarès de nos gloires militaires.

A la suite de cette campagne, la décision fut prise d'honorer les participants dans le même esprit que pour la campagne d'Italie de 1859. Les mécanismes mis en place pour celle-ci furent utilisés et les archives montrent que tout semble avoir été fait avec ordre et méthode pour que chacun reçoive la médaille commémorative en juste récompense de sa participation.

Les insignes de la médaille de Chine 1860

Contrairement à ce qui s'est passé pour la médaille d'Italie réalisée comme nous l'avons vu de façon hâtive, l'exécution de la médaille de Chine ne semble pas avoir posé de gros problèmes. Il s'agit tout simplement de frapper en quantité restreinte une médaille d'Italie dont on aura simplement modifié les inscriptions du revers.

Comme pour la médaille d'Italie, nous trouverons également :

- 1) un modèle officiel de la Monnaie de Paris.
- 2) divers modèles des fabricants privés, se distinguant par quelques détails particuliers et par différentes signatures de graveurs.

Dans tous les cas, la médaille est définie par une couronne de laurier fruitée et liée à la partie supérieure et à la partie inférieure. Elle porte en son centre l'effigie laurée, à gauche, de l'Empereur, signée selon les modèles des différents noms de graveurs. Inscription circulaire : NAPOLEON III/EMPEREUR.



F2D - 107 A
BARRE



F2D - 107 B
E. FAROCHON



F2D - 107 C
FALOT



F2D - 107 D
E. FALOT



F2D - 107 E
SACRISTAIN



F2D - 107 F
NON IDENTIFIÉE



F2D - 107 G
PROBT. DELANDE

Au revers sur 4 lignes, les noms des différentes batailles avec en dessous pour le modèle officiel seulement, la petite ancre de marine, marque de Monsieur Albert BARRE, graveur général de la Monnaie de PARIS.

Inscription circulaire : EXPEDITION DE CHINE / 1860 avec 2 petites étoiles de part et d'autre du millésime.

On distingue également sur l'appendice formant bélière, un poinçon carré à tête d'aigle, type officiel de la monnaie de Paris.

Le contrat d'engagement en date du 22 février 1861 et que l'on trouvera ci-contre fixe les grandes lignes de la réalisation.

Nous savons par ailleurs que :

- 1) En date du 24 Avril 1861, 10.000 pièces sont terminées qui seront affectées à raison de 6.500 pour le Ministère de la Marine et 3.500 pour le Ministère de la Guerre.
- 2) Une commande supplémentaire est passée le 27 Avril 1861 pour 8.700 pièces qui seront ventilées (lettre du 19 Juillet 1861) de la façon suivante :

Marine.	5.500
Guerre.	3.179
Finances	19
État	2

C'est donc au moins un total de 18.700 pièces du modèle de BARRE qui ont été fabriquées par la monnaie de Paris.

Modèles de fabrication privée :

Comme nous l'avons déjà indiqué, à côté du très officiel modèle de la Monnaie, on trouve des fabrications privées d'un intérêt purement documentaire. Aucune valeur historique particulière ne pouvant leur être attribuée, la surenchère dont elles font l'objet actuellement nous paraît tout à fait abusive.

Précisons également que certains exemplaires «sans signature» semblent être dans la plupart des cas, des frappes obtenues avec des outillages fatigués (souvent modèle de FALOT). Il convient donc de les examiner attentivement.

Modèle de FAROCHON :

- F2D 107 B – Modèle du commerce, diamètre 30,3 portant sous l'effigie de l'avvers les deux lettres E.F. qui selon VON HEYDEN seraient les initiales du graveur Eugène FAROCHON.
– Surmoulage en argent uniface :

Modèle de FALOT :

- F2D 107 C – de diamètre 31,5, l'effigie est plus massive que dans les autres modèles. L'extrémité de la barbe de l'Empereur est très près du A de Napoléon.

Modèle signé E. FALOT

- F2D 107 D – de diamètre 30,2 elle a rigoureusement les mêmes avers et revers que la précédente. La seule différence ne réside que dans la signature du graveur.



Le Soussigné Trésorier Général des Monnaies s'engage envers SON EXCELLENCE Monsieur le Ministre d'Etat, à faire la fourniture intégrale des Médailles commémoratives de la Campagne de Chine, au prix de trois francs soixante dix centimes, et aux Conditions suivantes :

Ces médailles seront conformes au type de la Médaille d'Italie, sauf les inscriptions du revers qui porteront : Expédition de Chine. 1860 - Takou, Chang-hia-wan. Ta-li-kiao. Pé-king. Elles seront en argent au titre de huit cent millièmes de fin, leur poids moyen est fixé à quinze grammes, en y comprenant la bélière et l'anneau dont elles doivent être munies.

Un ruban de Soie Jaune dans lequel sera tissé en bleu et en caractères Chinois le nom de la ville de Pé-king, (conforme pour la qualité à l'échantillon ci-joint), et une épinglette à double branche en fer, accompagneront chacune des médailles.

La fabrication sera contrôlée par les soins de la Commission des Monnaies au point de vue des empreintes, du poids et du titre; Les frais de vérifications extraordinaires réglés par l'Administration des Monnaies resteront à la charge du Soussigné.

Les livraisons seront faites sur les indications du Ministère d'Etat, dans des boîtes contenant Deux cents médailles; ces boîtes seront revêtues du Cachet de la Commission des Monnaies et de celui du Soumissionnaire.

Au fur et à mesure de l'achèvement des médailles, le poids et le nombre en seront constatés par l'Administration des Monnaies, ces pesées partielles totalisées à la fin de l'opération serviront à établir le poids exact du métal livré. Si ce total divisé par le nombre des

medailles fournies, présentait un excédant sur
le poids de quinze grammes spécifié ci-dessus
par médailles, aucune indemnité ne pourrait être
réclamée à cet égard par le Soussigné dans le
cas contraire la différence est moins sur
quinze grammes qui sera retenue à raison
de Cent quatre vingt un francs Trente -
Centimes par Kilogramme d'argent manquant
au poids total.

Paris, le 31 Janvier 1861.

Albert Barre

Approuvé:

Paris, le 22 Février 1861.

Le Ministre d'Etat,

M. de B...

2. 20. Enregistré à Paris le vingt deux Janvier mil
huit Cent Soixante et un f.° 27 verso Case 60.
Deux francs vingt centimes
Signé: Baderocan.



F2D - 107 A



F2D - 107 B



F2D - 107 C



F2D - 107 D



F2D - 107 E

Modèle de SACRISTAIN

F2D 107 E – de diamètre 31, l'effigie est un peu plus fine que la précédente, elle est signée SACRISTAIN F.

Des refrappes de ce modèle ont été réalisées et mises dans le commerce récemment. Elles se distinguent par leur mauvaise qualité et l'absence de signature. Une boule (au lieu du cylindre) sert au passage de l'anneau. Enfin, elles sont poinçonnées «au crabe» (ce qui fixe leur origine après 1961).

Modèles non identifiés :

F2D 107 F – de diamètre 32, sans nom de graveur, celle-ci n'a pas d'équivalence en «Italie» ou «Mexique». Elle accuse un plus fort relief et un rebord extérieur épais (environ 3 mm).

F2D 107 G – sans nom de graveur, on retrouve celle-ci en «Italie» et «Mexique». L'anneau porte un poinçon de maître en forme de losange dans lequel on distingue nettement les 2 initiales P et D de part et d'autre d'une abeille.

Nous l'avons attribuée à la maison DELANDE.

En règle générale, toutes ces médailles, en plus du poinçon de maître, portent le poinçon de la garantie d'argent dit à tête de sanglier.

Les réductions :

Comme pour la médaille d'Italie, les réductions de FALOT semblent être les plus courantes. Nous avons trouvé :

- diamètre 23,5 signée E.F.
- diamètre 21,7 signée E.F.
- diamètre 19 signée E.F.
- même modèle mais surmonté d'une couronne impériale
- diamètre 19 signée S. FT (??)
- diamètre 15 signée S.F. (sacristain)
- diamètre 11,5 non signée.

Les rubans :

Le modèle d'ordonnance de la médaille est muni d'un ruban de 36 mm de large. De couleur jaune, ce ruban porte, tissé en bleu foncé et en caractères chinois, le nom de la ville de PÉ-KING. Les autres largeurs équipant les réductions sont 23 - 14 et 9,5. Bien entendu tout cela n'est pas limitatif et demande à être complété.

Le diplôme :

On trouvera ci-après la copie du diplôme officiel. Celui-ci est en blanc ce qui est particulièrement rare. L'un de nos lecteurs possède-t-il un diplôme attribué nominativement ?

Jean HASS

Nota : Les différences dans l'orthographe des noms de villes chinoises qui auront pu être constatées dans le cours de cette étude résultent de la difficulté de leur transcription en langage occidental. Ainsi PEKIN qui était également PEKING est devenu de nos jours BEIJING et PALIKAO est devenu BALICHIAO qui signifie le «pont des 4

*Ministère
de la Guerre.*

Archives.

Empire



Français.

Médaille commémorative

de

L'EXPÉDITION DE CHINE.

Le Général Commandant

certifie que

*a fait partie de l'expédition de Chine et a obtenu la Médaille
instituée par Décret Impérial du 23 janvier 1861.*

*Vu et enregistré
au Ministère de la Guerre
sous le N°*

, le

186

*Vu pour autorisation
et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre Impérial
de la Légion d'Honneur sous le N°*

kilomètres». Ce pont, dont l'histoire est totalement ignorée des chinois existe dans un état rigoureusement identique à ce qu'il était au 19ème siècle et l'auteur a ressenti une grande émotion à la redécouvrir récemment grâce à la compréhension d'une guide et amie chinoise.

Documents consultés :

- Expédition de Chine
Paul Varin (1862).
- Relation de l'expédition de Chine
PALLU de la BARRIERE.
- l'Europe et la Chine
A. PELLIER
- Gloires et souvenirs maritimes
M. LOIR
- Cartes et croquis (campagnes de 1789 à 1900)
R. JALLIFIER et A. BUCHNER.
- Histoire du Second Empire
P. DE LA GORCE

ANNEXE

Décret Impérial portant création d'une médaille commémorative de l'expédition de Chine

Paris le 23 janvier 1861 :

Napoléon, par la grâce de Dieu et la Volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :
Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART 1er : Il est créé une médaille commémorative de l'expédition de Chine en 1860.

ART 2 : La médaille sera en argent et du module de 30 millimètres.

Elle portera d'un côté l'effigie de l'Empereur avec ces mots :

NAPOLEON III. Empereur, et de l'autre côté en légende : Expédition de Chine - 1860 et en
inscription les noms : TA-KOU, CHANG-KIA-WAN, PALIKAO, PEKIN.

Ce médaillon sera encadré des deux côtés par une couronne de laurier.

ART 3 : Les personnes qui auront obtenu la médaille la porteront sur le côté gauche de la poitrine, attachée à un ruban jaune dans lequel sera tissé en bleu et en caractère chinois le nom de la ville de PEKIN.

ART 4 : La médaille est accordée par l'Empereur à tous ceux qui auront pris part à l'expédition de Chine sur la proposition du Ministre duquel dépend le corps ou le service auquel ils auront été attachés.

ART 5 : Nos Ministres sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au bulletin des Lois.